

Rapport synthèse - Évaluation d'impact sur la santé

Décembre 2023

Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé de la Communauté métropolitaine de Québec

L'objectif principal de cette EIS est d'offrir des recommandations afin de bonifier le premier projet de PMADR de la CMQuébec à partir d'arguments visant la santé et l'équité sociale à long terme, et qui sont applicables à l'échelle régionale. Compte tenu de la nature transversale du contenu de ce document de planification territoriale, l'analyse porte sur trois thèmes principaux : la mobilité durable, l'occupation du territoire, et les services écosystémiques. Globalement, le PMADR aura **un impact positif sur la santé et la qualité de vie des citoyens à long terme**, ce qu'on appelle la santé durable (Figure 1). En effet, cinq des 10 éléments d'intervention pourraient améliorer favorablement un grand nombre de déterminants de la santé et possiblement les déterminants de la santé planétaire, tout en respectant les principes de développement durable (Tableau 1). Afin de maximiser les bénéfices du projet de la CMQuébec, **42 recommandations sont proposées.**

1. Mobilité durable: Les principes de mobilité durable proposés dans le PMADR auront vraisemblablement un impact positif sur de nombreux déterminants de la santé, dont l'activité physique liée aux déplacements. La mise en œuvre peut toutefois être un défi de taille et nécessite une coordination entre les différents acteurs impliqués ainsi qu'une prise en compte des impacts à long terme dans la prise de décision.

2. Occupation du territoire: La vision d'optimisation du développement urbain de la CMQuébec est une stratégie complémentaire pouvant avoir un impact indirect sur la santé des citoyens. Elle pourrait être efficace si elle est coordonnée avec d'autres interventions. Par contre, les stationnements incitatifs planifiés et le manque de considération des logements sociaux constitueraient des obstacles au développement de pôles d'échanges et à l'accès au logement de qualité.

3. Services écosystémiques: L'objectif du PMADR rejoint le mouvement international visant à promouvoir des actions locales pour répondre à la problématique de pollution globale. Par son rôle régional, la CMQuébec peut appuyer la protection de l'environnement naturel et des services écosystémiques afin d'améliorer la qualité de vie de la population. Pour ce faire, l'intersectorialité est à privilégier afin de faire des interventions porteuses pour la santé de la population. La CMQuébec peut ainsi coordonner la collaboration des acteurs du territoire de différentes échelles. Des recommandations sont proposées pour maximiser l'impact positif des services écosystémiques sur la santé de la population pouvant contribuer aux déterminants de la santé planétaire.

Figure 1. Modèle logique simplifié : impacts potentiels des éléments d'intervention du PMAD sur la qualité de vie des citoyens et la santé durable

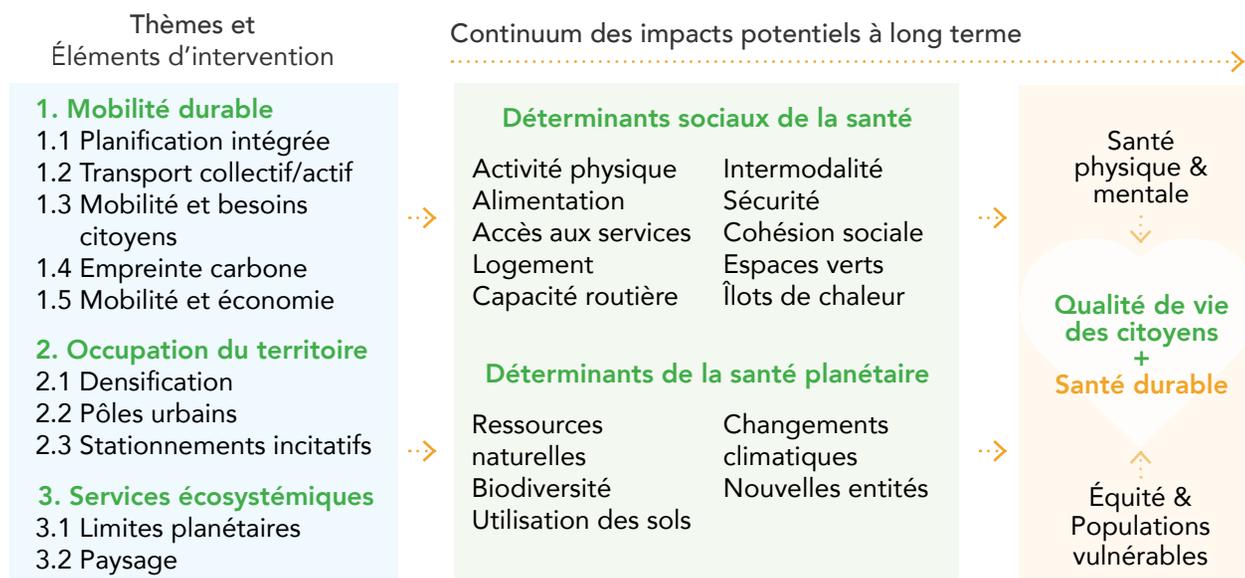


Tableau 1. Résumé des effets potentiels du projet selon les éléments d'interventions étudiés

| Élément d'intervention | Effets potentiels* |
|----------------------------------|------------------------|
| 1.1 Planification intégrée | positif |
| 1.2 Transport collectif/actif | positif |
| 1.3 Mobilité et besoins citoyens | neutre ou à surveiller |
| 1.4 Empreinte carbone | positif |
| 1.5 Mobilité et économie | neutre ou à surveiller |
| 2.1 Densification | neutre ou à surveiller |
| 2.2 Pôles urbains | positif |
| 2.3 Stationnements incitatifs | négatif |
| 3.1 Limites planétaires | neutre ou à surveiller |
| 3.2 Paysage | positif |

* La taille des cercles représente le degré d'appui de la littérature scientifique : plus le cercle est gros, plus l'effet est vraisemblable.

Principales recommandations

Des 42 recommandations formulées, seize recommandations ont été identifiées comme étant prioritaires en raison de leur fort impact sur de nombreux déterminants ainsi que sur les populations vulnérables de la CMQuébec. Quelques-unes d'entre elles ont été regroupées dans le **Tableau 2** afin de faciliter leur application, puisqu'elles traitent des mêmes éléments. De plus, cette EIS propose quatre recommandations générales soutenant l'intersectorialité et pouvant favoriser la mise en œuvre efficiente des interventions de la CMQuébec et de ses composantes. Celles-ci visent à nuancer la notion de développement durable, à identifier des stratégies pour réduire les contraintes procédurales, à effectuer des analyses plus ciblées et à effectuer des études de suivi et d'évaluation (**RG-1 à 4**).

Tableau 2. Résumé des principales recommandations à prioriser

| Planification intégrée (PI) | |
|---|---|
| PI-1 TCA-1 | Consolider les périmètres urbains existants par une densification résidentielle supérieure et soutenir le développement des services et infrastructures de TC et TA selon les seuils de densité résidentielle de chaque localité. (pp.18-20) |
| PI-2 DMA-6 | Établir un seuil minimum de logement social et communautaire, abordable et familial à implanter dans les quartiers les mieux desservis par les services de TC et offrir un encadrement pour l'implantation de ces logements à l'échelle régionale. (pp.18-31) |
| Mobilité orientée vers les besoins de tous les citoyens (MBC) | |
| MBC-1 MBC-2 | Assurer le déploiement des meilleures pratiques en matière d'aménagement des infrastructures de TC et TA, et d'accessibilité universelle en tenant compte des barrières d'accès au transport collectif (physiques, économiques, culturelles et de littératie). (p.21) |
| MBC-4 | Consolider les réseaux de transport actif (réseau cyclable et piétonnier) pour soutenir l'intermodalité avec les services de TC (pour faciliter les premiers et derniers kilomètres à parcourir à pied ou à vélo). (p.21) |
| MBC-6 | Promouvoir le transport actif et sécuritaire entre la maison et l'école sur tout le territoire de la CMQuébec en proposant aux municipalités de séparer physiquement les corridors de mobilité active de la circulation motorisée. (p.21) |
| Mobilité à faible empreinte carbone (MEC) | |
| MEC-2 | Favoriser l'aménagement de stationnement intérieur afin de limiter la minéralisation des sols et soutenir leur verdissement. (p.21) |
| Densification des milieux anthropisés (DMA) | |
| DMA-4 | Ajouter des mesures pour protéger les milieux naturels ayant une forte valeur économique totale et des espaces verts en milieu urbain. (p.31) |
| DMA-5 | Augmenter les efforts de végétalisation auprès des grands axes routiers. (p.31) |
| DMA-7 | Promouvoir le développement d'équipements de proximité en fonction des changements démographiques. (p.32) |
| DMA-8 | Promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle lors des interventions. (p.32) |
| DMA-9 | Encourager la revitalisation urbaine intégrée. (pp.32-33) |
| Contribution aux limites planétaires (CLP) | |
| CLP-2 | Promouvoir la biodiversité : en appliquant le principe de précaution à toute intervention près des milieux naturels et en densifiant les milieux anthropisés. (pp.39-40) |
| CLP-4 | Étudier les systèmes alimentaires de la région. (p.40) |

Pour plus de détails, consultez le rapport BANQ [ISBN](#)